Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL067-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 7 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE -1** COMMUNAUTE D'AGGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS– COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MOIRANS (collectivité garante) – Opération « Pôle équipement centre technique » - Cession des parcelles AH 82, 85, 87 à la commune

Délibération n°5

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL067-DE

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010_PPI n°5 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Jean-de-Moirans en date du 17 septembre 2026 validant les modalités de cession,

Considérant :

- La convention de portage n°2020-21-CP signée le 15 décembre 2020 entre l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné et la commune de Saint-Jean-de-Moirans,
- Que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné a acquis par acte notarié du 14 décembre 2020 les parcelles cadastrées AH 82, 85, 87 pour une superficie cadastrale de 1297 m² au prix de 260 000 €,
- Que le portage de ces parcelles arrivera à son échéance fin 2026, à la date d'anniversaire de la convention précitée,
- Que le coût de revient de l'opération foncière s'élève à 263 451,93 € HT,
- Que, dans le cadre de la mise en place d'un paiement fractionné, la commune a déjà remboursé à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné la somme de 226 486 €,
- L'avis du pôle d'évaluations domaniales de la DDFIP de l'Isère en date du 16 septembre 2026 qui fixe la valeur vénale du bien à 260 000 €,
- Que le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur marge et que la marge est nulle,
- Que le déficit foncier s'élève à 3 451,93 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Valide la cession à la commune de Saint-Jean-de-Moirans des parcelles cadastrées AH 82, 85, 87, pour une superficie totale de 1297 m² au prix de 260 000 € HT,
- Prend acte d'un montant de déficit foncier de 3 451,93€,
- Prend acte de la somme de 226 486 € déjà perçu par l'établissement de la part de la commune de Saint-Jean-de-Moirans au titre du paiement fractionné,
- Décide qu'une annuité de 36 965,93 € sera appelé auprès de la commune de Saint-Jean-de-Moirans d'ici fin 2026, correspondant pour 33 514 € au complément sur le prix de vente et pour 3 451,93 € à la prise en charge par la commune du déficit.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL067-DE

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente

Joelle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL067**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE -1 COMMUNAUTE D'AGGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS– COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MOIRANS (collectivité garante) – Opération « Pôle équipement centre technique » - Cession des parcelles AH 82, 85, 87 à la**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL067-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL067-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL067_ST_JEAN_MOIRANS_délib_cession.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL067-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	164.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h00min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h00min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h00min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h00min30s	Reçu par le MI le 2026-10-15